



CHEQUE ENERGIE (AMUREBA) – AUDIT DE POTENTIEL ENERGETIQUE (APE) – PME/GE en Convention Carbone

Déterminer les besoins globaux en énergie sur base du patrimoine immobilier du demandeur ou d'une zone géographique délimitée

DE MINIMIS

Généralités

Dédiés à soutenir les entreprises wallonnes dans leur transition énergétique, les chèques énergie sont les subventions **AMUREBA** accordées pour la réalisation d'audits et d'études énergétiques. Le montant des chèques est calculé sur la base des coûts liés

1. aux **prestations de l'auditeur** nécessaires pour la réalisation d'un audit ou d'une étude énergétique respectant la méthodologie AMUREBA
2. à l'acquisition ou à la location et au placement du **matériel de mesure** nécessaire à la bonne fin de l'étude ou de l'audit, sans dépasser le montant des prestations de service de l'auditeur, à l'exclusion des frais de licence et de logiciel.

L'Audit de Potentiel Energétique est réalisé sur le patrimoine immobilier d'un demandeur ou sur une zone géographique délimitée permettant de déterminer les besoins globaux en énergie, d'y recenser les sources d'énergies disponibles, y compris fatales, et de proposer diverses orientations possibles dans le but de promouvoir la création de communauté d'énergie, la production centralisée d'énergie, la valorisation d'énergie renouvelable et d'énergie fatale.

Montant maximal du chèque énergie Audit de Potentiel Energétique : **30.000 €**

Vous pouvez bénéficier du chèque APE une fois tous les 4 ans.

BENEFICIAIRE

PME ou GE en Convention Carbone

TAUX D'INTERVENTION

60%

MONTANT MAXIMUM PAR INTERVENTION

30.000 € HTVA



CHEQUE ENERGIE (AMUREBA) – AUDIT DE POTENTIEL ENERGETIQUE (APE) – PME/GE EN CONVENTION CARBONE

Contacts

Besoin d'aide?

[Contacter le support](#)

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS